



## Commerce Liégeois ASBL

### Infos partenaires : UCM

Vous trouverez sur le site internet de notre partenaire [UCM.be](http://ucm.be) des réponses relatives :

- au statut social de l'indépendant, c'est à dire les droits aux aides diverses qui existent et se mettent en place de même que les droits au report de cotisations sociales ou à l'indemnisation (droit passerelle)
- à la qualité d'employeur et toutes les mesures qui peuvent être prises ou qu'il est obligatoire de prendre pour assurer la continuité et/ou la survie de l'entreprise (chômage, ONSS, etc.)
- aux obligations fiscales et les aides mises en place (TVA, ONSS, taxes régionales ou communales)
- aux obligations commerciales et donc contractuelles envers vos fournisseurs par exemple ou votre bailleur ou vos clients.

Afin d'informer au mieux, l'UCM met à disposition des entreprises et des commerces les réponses aux interrogations les plus fréquentes. La situation évoluant d'heures en heures, ces informations seront continuellement mises à jour.

Une question n'a pas été résolue ? L'UCM a mis en place une équipe téléphonique de première ligne à votre service.

**Vous êtes employeur ?** Formez le 081/325 914

**Vous êtes indépendant ?** Formez le 081/320 705

Les conseillers juridiques restent joignables par email et téléphone.

- Jean JUNGLING : 04/221.64.41 ou [jean.jungling@ucm.be](mailto:jean.jungling@ucm.be)

- Jean-Christophe BALDASSO : 04/221.65.41 ou [jc.baldasso@ucm.be](mailto:jc.baldasso@ucm.be)

UCM vous soutient.



**Entreprendre et réussir ensemble**